



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 94584

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les conditions d'admission dans les services de transports publics spécialisés. En effet, les AOT (autorités organisatrices de transports), mettent en place de plus en plus souvent leurs propres règles d'admission à ce service (commission indépendante) en ne prenant pas en compte les règles nationales de reconnaissance des différents handicaps validées par les MDPH et établies par la loi de février 2005. Cette autonomie de gestion conduit de plus en plus à des différences de traitements d'une ville à l'autre sans cohérence territoriale et d'équité de traitement par rapport au même handicap. Aussi il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que les personnes handicapées souhaitant utiliser un transport public spécialisé puissent être traitées de manière équitable sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94584

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2016](#), page 2524

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)